



Member Newsletter

Vol. 2 | October 31, 2022

Our Board encourages the future of our industry

Our Board of Directors are passionate about this industry and its future. We've started a new school visitation program for our Board to meet the students at all of our New Brunswick schools. The goal is to share information about our Association, answer questions about the industry, and let our future cosmetologists know that they're joining a community of professionals upon graduation. More information on the visits will be shared here.

President Paul Ouellette and VP Norma Brine visited Collège Medes College in Moncton on Monday, October 17th. Past President Penny Seelye-Sweet and Executive Director Gaye Cail visited Atlantic Hairstyling and Aesthetic Academy in Fredericton on October 24.

We want to thank our volunteer Board members for taking on this important work alongside their regular duties. Your commitment to uplifting the professionalism of our industry is exceptional.

Eyelash Tech Licenses

REMINDER: Following the decision of the May, 2022 AGM, aestheticians and licensed aesthetic instructors who are offering eyelash enhancement services must apply for their licenses before December 31st 2022.

[Information about how to apply is on our website](#)

Happy Halloween!

'Tis the season of goulsh hair and make-up! We wish our creative hair and make-up artists a fun and spook-tacular day!





Environmentally friendly licenses

In an ongoing effort to go paperless, as part of our commitment to being an environmentally friendly and efficient association, we are proud to share licenses entirely online.

Using our member search on our website, all valid license holders are listed. We do not mail out paper licenses. Licenses are sent via email. Not only does this help us do our part in reducing our carbon footprint and use of paper, we also know that many members are moving towards more digital platforms in their work.

If you are looking for license card, check your email!

Busy Exam Season



It's a busy time of year with exams being conducted at the office, alongside the many other things we do as a self-regulating industry association.

We want to thank our members for their kindness and patience as we get through this busy time together!

Did you know?



The CANB is a self-governing professional association, also known as a regulatory body. This designation is created through a piece of legislation - the "Cosmetology Act" - which sets out our purpose; to promote and improve the education and training of cosmetologists in New Brunswick and to protect the public through regulation of the profession.

In New Brunswick, many professions are given the authority to self-regulate including: Occupational Therapists, Opticians and Opticians, Chiropractors, Massage Therapists, and Podiatrists among many others.

As a professional association, we work to nurture public confidence in the profession by ensuring that regulated services are only provided by valid licensed members, which means members who have achieved educational and training standards, and that services are only provided where safety and sanitary protocols are followed.

Questions?

Do you have questions about your license, training, certification, our regulations?

Do you want to volunteer to be a part of our Board governance or just want to learn more?

Our team is here to help!

Call: (506) 458-8087 Toll Free: 1 (800) 561-8087 (NB Only) Email: generalinfo@canb.ca



Bulletin d'information

Vol. 2 | 31 octobre 2022

Notre conseil encourage l'avenir de notre industrie

Les membres de notre conseil d'administration sont passionnés par cette industrie et son avenir. Nous avons lancé un nouveau programme de visite des écoles pour que notre conseil puisse rencontrer les étudiants dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick. L'objectif est de partager de l'information sur notre association, de répondre aux questions sur l'industrie et de faire savoir à nos futurs cosmétologues qu'ils se joignent à une communauté de professionnels après avoir obtenu leur diplôme. De plus amples renseignements sur les visites seront communiqués ici.

Le président Paul Ouellette et la vice-présidente Norma Brine ont visité le Collège Medes à Moncton le lundi 17 octobre. La présidente sortante Penny Seelye-Sweet et la directrice générale Gaye Cail ont visité l'Atlantic Hairstyling and Aesthetic Academy à Fredericton le 24 octobre.

Nous tenons à remercier les membres bénévoles du conseil d'administration qui assument cette tâche importante en plus de leurs fonctions habituelles. Votre engagement à améliorer le professionnalisme de notre secteur est exceptionnel.

Joyeux Halloween !

C'est la saison des coiffures et coiffure et de maquillage ! Nous souhaitons à nos coiffeurs et maquilleurs créatifs une journée amusante et effrayante !



Technicien(ne) en pose de cils

RAPPEL : Suite à la décision de l'AGA de mai 2022, les esthéticiennes et les instructeurs en esthétique agréés qui offrent des services de rehaussement des cils doivent demander leur licence avant le 31 décembre 2022.

Les informations sur les modalités de candidature sont disponibles sur notre site web



Licences respectueuses de l'environnement

Dans le cadre d'un effort continu pour se passer de papier, et dans le cadre de notre engagement à être une association efficace et respectueuse de l'environnement, nous sommes fiers de partager les licences entièrement en ligne.

En utilisant la recherche de membres sur notre site Web, tous les détenteurs de licences valides sont répertoriés. Nous n'envoyons pas de licences papier, mais elles peuvent être envoyées par courriel. Non seulement cela nous aide à faire notre part pour réduire notre empreinte carbone et l'utilisation du papier, mais nous savons aussi que de nombreux membres s'orientent vers des plateformes plus numériques dans leur travail.

Si vous cherchez une carte de licence, vérifiez votre courriel !

La saison d'examens chargée



C'est une période de l'année très chargée, avec les examens qui se déroulent au bureau, ainsi que les nombreuses autres activités que nous menons en tant qu'association industrielle autoréglémentée.

Nous tenons à remercier nos membres pour leur gentillesse et leur patience alors que nous traversons ensemble cette période chargée !

Le saviez-vous ?



L'ACNB est une association professionnelle autonome, également connue sous le nom d'organisme de réglementation. Cette désignation est créée par une loi - la " Loi sur la cosmétologie " - qui énonce notre objectif : promouvoir et améliorer l'éducation et la formation des cosmétologues au Nouveau-Brunswick et protéger le public par la réglementation de la profession.

Au Nouveau-Brunswick, de nombreuses professions ont le pouvoir de s'autoréglementer, y compris les ergothérapeutes, les opticiens et les travailleurs sociaux : Les ergothérapeutes, les opticiens et les opticiennes, les chiropraticiens, les massothérapeutes et les podiatres, entre autres.

En tant qu'association professionnelle, nous nous efforçons d'entretenir la confiance du public dans la profession en veillant à ce que les services réglementés ne soient fournis que par des membres titulaires d'un permis valide, c'est-à-dire des membres qui ont atteint des normes d'éducation et de formation, et à ce que les services ne soient fournis que dans le respect des protocoles de sécurité et d'hygiène.

Des questions ?

Avez-vous des questions sur votre licence, votre formation, votre certification, nos règlements ?

Vous voulez vous porter volontaire pour faire partie de la gouvernance de notre conseil d'administration ou vous voulez simplement en savoir plus ? Notre équipe est là pour vous aider !

Téléphone : (506) 458-8087 Sans frais : 1 (800) 561-8087 (NB seulement) Courriel : generalinfo@canb.ca